

Conseil national de l'information géolocalisée

Commission Europe et International

Date : Mercredi 12 avril 2023, 14h00 – 17h00
Lieu : Salle Ségur de la Grande Arche, 1 Parvis de la Défense, 92800
Puteaux

Présentation de :
Pierre Laulier, secrétaire général du CNIG
pierre.laulier@developpement-durable.gouv.fr



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Mission

La commission Europe et International a pour mission d'alimenter les réflexions et proposer des recommandations sur les domaines relevant des sujets européens et internationaux.



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Mission

La Commission Europe et International est chargée d'organiser la concertation entre les acteurs impliqués dans l'information géolocalisée en France.



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Objectifs

- Conforter la place de la France dans les instances de représentation du domaine de l'information géolocalisée.
- Renforcer la présence française dans les instances internationales, lieux où préparer des orientations, des politiques et règles de demain compatibles avec nos intérêts stratégiques.



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Objectifs

- Veiller et anticiper sur les implications prévisibles pour l'information géographique des futures politiques de l'Union européenne.
- Développer les activités d'échange et de coopération avec les pays francophones et les professionnels ayant en commun le français comme langue de travail.



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Objectifs

- Aider à renforcer la présence française sur les marchés.
- Identifier et présenter aux différents types d'acteurs publics et privés les financements internationaux et européens accessibles.



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Objectifs

- Accompagner la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises associant les acteurs publics et privés.
- Identifier les actions publiques à mettre en place pour aider le secteur économique français à se développer à l'international.



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Objectifs

- Faciliter la coordination européenne dans le cadre de l'UE
- Etudier des modèles étrangers



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Objectifs

Éclairer la communauté française de l'information géolocalisée sur les réglementations internationales et européennes et ce qui se fait à l'étranger en matière d'information géographique.



Commission Europe et International



Résumé des
objectifs



La Commission Europe et International est un acteur clé pour le développement de l'information géolocalisée en France. En aidant à renforcer la présence française sur les marchés et en confortant la place de la France dans les instances de représentation internationales, la commission contribue à la croissance économique et à l'influence de la France sur la scène internationale



Commission Europe et International

Mandat de la commission europe et international

Organisation et fonctionnement

- Sous-commissions, groupes de travail, ateliers permanents/temporaires
- Groupes de travail communs pour sujets transversaux
- Ouverture aux acteurs extérieurs sur décision de la présidente/président de commission
- Validation des travaux des groupes de travail par la commission Europe et international
- Les travaux de la commission sont précisés annuellement dans une feuille de route qu'elle adopte en réunion plénière.
- La commission présentera chaque année l'état d'avancement de ses travaux à l'assemblée plénière du CNIG.



Commission Europe et International

Feuille de route de la commission Europe et international

Dans le cadre de son mandat la commission Europe et International du CNIG prévoit de mettre en oeuvre les actions suivantes :



Commission Europe et International

Feuille de route de la commission Europe et international

1) Renforcer la souveraineté numérique française et européenne

- Organiser des actions de communication
- Coordonner des positions communes des acteurs français de la géodonnée sur l'évolution de la directive INSPIRE
- Identifier et décrypter des initiatives européennes
- Étudier l'articulation des niveaux européens, nationaux et régionaux dans le cadre des espaces communs de données géolocalisées



Commission Europe et International

Feuille de route de la commission Europe et international

2) Conforter la place de la France dans le domaine de l'information géolocalisée

- Établir une cartographie des organisations et instances internationales impactant le domaine de la donnée géolocalisée
- Organiser la concertation des acteurs français pour identifier les méthodes, standards, technologies ou acteurs à promouvoir au niveau international
- Organiser des évènements internationaux



Commission Europe et International

Feuille de route de la commission Europe et international

3) Etablir des relations d'échanges avec d'autres pays

- Organiser des présentations d'autres modèles européens sur base d'échanges bilatéraux
- Organiser des échanges avec des pays ayant une démarche numérique active
- Organiser des évènements internationaux

